



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 39421

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation difficile des entreprises d'ambulance. Les trois premiers decrets d'application de la loi du 6 janvier 1986 sur l'aide medicale urgente et les transports sanitaires ont ete promulgues. Le decret portant sur « la prise en charge des frais de transport par l'assurance maladie » ne l'est toujours pas. Il lui demande, conformement aux engagements pris par son ministere, quand ce decret essentiel pour la survie des entreprises d'ambulance sera signe.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39421

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736